

Accession par incorporation/ constructions le terrain d'autrui

Par pineapple, le 08/10/2015 à 13:24

Bonjour,

Alors, comme c'es dit dans le titre j'ai vraiment du mal à faire la distinction entre l'accession par incorporation notamment au niveau des immeubles, et la construction sur le terrain d'autrui.

si quelqu'un pouvait m'éclairer :)